

## **RECUEIL**

## **DES**

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

**SOUS-PREFECTURE D'ANTONY** 

 $N^{\circ}$  Spécial

09 Février 2021

### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° Spécial Sous/Préfecture d'Antony du 09 Février 2021

### **SOMMAIRE**

Arrêtés	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
N° 2021-08	03.02.2021	Arrêté accordant une habilitation dans le domaine funéraire	3
N° 2021-10	05.02.2021	Arrêté renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire	3

# SOUS-PREFECTURE D'ANTONY POLICE ADMINISTRATIVE

## Arrêté n° 2021-08 du 3 février 2021 accordant une habilitation dans le domaine funéraire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223-56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande pour la gestion et l'utilisation des chambres funéraires de Nanterre, formulée par Monsieur Patrice TALAZAC, Directeur de secteur Opérationnel de la société OGF, en date du

8 décembre 2020;

Sur proposition de Mme la Secrétaire générale de la sous-préfecture d'ANTONY;

#### ARRETE:

#### **ARTICLE 1**er

L'établissement Chambre funéraire de Nanterre, sis 42, chemin des Cendres, 92000 NANTERRE, est habilité, sous le **n**° **21-92-0221**, pour assurer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 3 février 2026, la gestion et l'utilisation des chambres funéraires.

#### **ARTICLE 2**

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

Arrêté n° 2021-10 du 5 février 2021 renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30; R.2223-56 à R.2223-65;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire :

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de renouvellement pour l'exercice de diverses prestations funéraires, formulée par Monsieur Lotfi BENABID , Gérant de la Société « Pompes Funèbres Imded » en date du 7 janvier 2021 ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY;

#### ARRETE:

#### **ARTICLE 1**er

L'établissement «Pompes Funèbres Imded » 375 avenue de la République, 92000 NANTERRE, est habilité, sous le **n**° **21-92-0122** pour exercer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 17 février 2026 les activités funéraires suivantes :

- Transport des corps avant mise en bière ;
- Transport des corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards ;
- Fourniture des voitures de deuil.

#### **ARTICLE 2**

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### $\mathbf{DU}$

### PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

### PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/